

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

LOI N° 005/77 / Du 7 (2) 77

Autorisant la ratification de la
Convention relative au développement
régional des pêches dans le golfe de
Guinée

L'Assemblée Nationale Populaire a délibéré et adopté

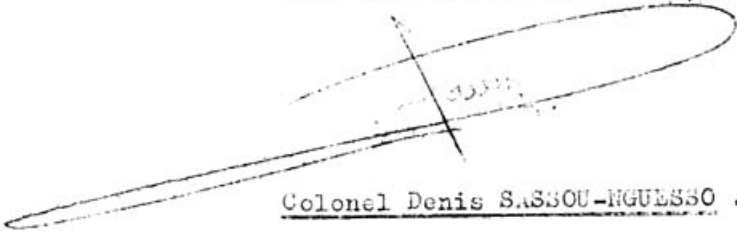
LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU
TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1er .- Est autorisée la ratification de la Convention relative au
développement régional des pêches dans le golfe de Guinée.

Article 2 .- La présente Loi sera publiée au Journal Officiel de la Répu-
blique Populaire du Congo et exécutée comme loi de l'Etat./-

Fait à Brazzaville, le 7 FEVRIER 1967


Colonel Denis SASSOU-NGUESSO .-